

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 03/2023/CBM
(Séance publique)**

Le **02/03/2023 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

**Travaux de renforcement et réfection des voies dégradées et pavage des rues
aux quartiers sous équipés de la ville de Beni Mellal**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Beni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100.000,00 (Cent milles) Dirhams (doit être déposé par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Six Million Six Cent Mille Six Cent Soixante Dirhams TTC (6.600.660,00) Dirhams TTC.**

Le contenu, la présentation doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article 9 du Règlement de la Consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc : ils doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises dans le secteur, classe minimale et qualifications exigées suivants :

<u>Secteur</u>	<u>Classe minimale</u>	<u>Qualifications exigées</u>
B	3	B12
O	2	O1

- Pour les concurrents non installés au Maroc : ils doivent présenter le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Le président de la commune de Beni Mellal

 **Le Président de la Commune
de Beni Mellal**
Signé: Ahmed BADRA